



explications sur les cadres

Par **BTARRAA**, le 16/01/2012 à 20:26

bonjour

je suis etam G dans le TP avec 30 ans d'ancienneté

je voudrais passer cadre si oui a quel niveau ?

existe t ' il des cadres remuneré a l'heure ou mensuel 35 heures

ou obligatoirement forfait jour?

combien y a t il de majoration de charge pour moi et pour mon employeur entre etam et cadre

? est ce que mon employeur aura des charges supplémentaires ?

en vous remerciant par avance

Cordialement

Par **P.M.**, le 16/01/2012 à 21:26

Bonjour,

Pour le passage en statut cadre, il faudrait déjà consulter la Convention Collective applicable...

Vous êtes en principe mensualisé même si vous avez droit au paiement d'heures

supplémentaires, sachant que le forfait en heures ou jours n'est pas obligatoire même pour un

cadre et qu'il doit faire l'objet d'une convention...

Le statut cadre implique normalement une augmentation des charges patronales et salariales

mais il est impossible de vous donner une indication puisque le taux peut être variable suivant l'entreprise...

Par **BTARRAA**, le 17/01/2012 à 20:31

je vous remerci pour votre reponse

les conventions son celles du BTP et donc applicable

c'est une entreprise de moins de 50 salaries

en vous remerciant